

## Une fédération à votre service

Depuis 25 ans, nous sommes au service des producteurs et distributeurs de spiritueux en France.

Nous fédérons plus de 210 adhérents (90% de TPE-PME) représentant plus de 90% du chiffre d'affaires du secteur.

### CHIFFRES-CLÉS

**100 000**  
EMPLOIS SOUTENUS  
par la production et la distribution de spiritueux

**2<sup>ème</sup>**  
PRODUCTEUR  
européen de spiritueux

**700** MILLIONS  
D'EUROS  
D'ACHATS  
de matières premières agricoles françaises

**90%**  
DE PETITES ET  
MOYENNES ENTREPRISES



## Fédération Française des Spiritueux

### *Présentation*



Fédération française des Spiritueux  
10 rue Pergolèse  
75 116 Paris  
Tel : 01 53 04 30 30  
ffs@spiritueux.fr  
www.spiritueux.fr  
www.spiritourisme.com



## Devenez adhérent

La FFS apporte un service personnalisé auprès de ses membres en :

- Diffusant l'ensemble des informations à caractère réglementaire, économique, fiscal, douanier ou techniques relatives à notre secteur,
- Apportant un conseil et un accompagnement personnalisés à chaque entreprise,
- Donnant de la visibilité à nos membres grâce à nos deux sites Internet [www.spiritueux.fr](http://www.spiritueux.fr) et [www.spiritourisme.com](http://www.spiritourisme.com),
- Bénéficiant des services et de l'accompagnement de la Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux avec un accès aux fiches relatives à la réglementation export pour l'ensemble des 162 pays,
- Apportant une information et un appui du CNVS pour toute question concernant la convention collective représentative de la branche.

## Conditions d'adhésion

La cotisation à la FFS est annuelle et calculée en fonction des volumes que vous commercialisez. La Cotisation minimale est de 1 010 € par an.

### Vous êtes une entreprise nouvellement créée ?

Pour les entreprises créées il y a moins de 5 ans, la cotisation minimale est de :

- 350 € par an les 3 premières années d'adhésion
- 750 € par an les 2 années suivantes

Nous vous invitons à prendre contact avec Chantal ROBIC : [ffs@spiritueux.fr](mailto:ffs@spiritueux.fr)

## Organisation

La Fédération regroupe à la fois des entreprises et syndicats métiers dont :

- Fédération du Brandy français
- Groupement national des producteurs de Calvados (GNPIC)
- Syndicat de l'Armagnac et des Vins de Gascogne
- Syndicat Français des Liqueurs (SNFL)
- Syndicat des Maisons de Cognac (SMC)
- Fédération du Whisky de France

L'**Assemblée générale** à laquelle participent tous nos adhérents.

Le **Conseil d'Administration**, représentant les entreprises et les métiers, définit les orientations stratégiques, sous le contrôle de l'Assemblée Générale.

Le **Comité de Direction**, organe plus restreint, est chargé de suivre au quotidien l'activité de la FFS et de mettre en œuvre des orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration.

Ces organes sont aidés dans la prise de décision et dans l'action, par des groupes de travail thématiques ouverts à l'ensemble des adhérents :

- **GT Comptabilité matière,**
- **GT Etiquetage, produits et process,**
- **GT Environnement,**
- **GT Commerce,**
- **GT Communication et spiritourisme,**
- **Et des Groupements métiers (eaux-de-vie de fruits, liqueurs, anisés, ...)**

## Equipe

Notre équipe représente et accompagne nos adhérents au quotidien :

**Magali Filhue**, *Directrice générale*  
**Camille Marchand**, *Directrice des affaires juridiques et réglementaires*  
**Myriam Ray**, *Communication*  
**Chantal Robic**, *Secrétariat*

## Missions

Nos missions s'articulent autour de 4 axes stratégiques :

- ⇒ **Valoriser** les spiritueux, le patrimoine et les savoir-faire exceptionnels des entreprises
- ⇒ **Fédérer** les professionnels autour de l'intérêt général par la promotion de la consommation responsable et la prévention des comportements à risque
- ⇒ **Informier et accompagner** les entreprises dans leurs questions relatives à l'encadrement législatif et réglementaire (fiscalité, dénomination des produits, marques, communication commerciale ...) avec l'appui d'experts.
- ⇒ **Protéger et défendre** notre secteur afin d'assurer la pérennité des entreprises.

Notre Fédération dispose d'une expertise approfondie et s'appuie sur un réseau de fédérations. Ainsi, la FFS est adhérente de :

- **Prévention et Modération**, association ayant pour objectif de lutter contre les comportements à risque et de promouvoir la consommation responsable des boissons alcoolisées ;
- **Le CNVS** (Conseil National des Vins et Spiritueux), reconnu comme seule organisation patronale représentative de la branche professionnelle, le CNVS négocie et conclue au niveau national, avec les organisations syndicales de salariés, les accords applicables à l'ensemble des entreprises du secteur, ([www.cnvs.info](http://www.cnvs.info))
- **Spirits Europe** ayant pour mission de représenter, défendre et promouvoir le secteur européen des spiritueux ([www.spirits.eu](http://www.spirits.eu));
- **La FEVS** (Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux) ayant pour mission de faciliter la connaissance des exigences réglementaires des différents marchés vins et spiritueux ([www.fevs.com](http://www.fevs.com));

